

**Conseil académique  
Formation restreinte  
Séance du 13 juin 2025**

ACTE ADMINISTRATIF 03 / 2025	Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers Election des membres
---------------------------------	---

Vu les articles L712-4 à L712-6 modifiés  
Vu le décret n°2015-79 du 28 janvier 2015  
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique  
Vu le décret n°2020-785 du 26 juin 2020 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur  
Vu les articles R.811-10 à R. 811-42 du Code de l'Éducation

La Section Disciplinaire compétente à l'égard des usagers se compose de 4 Professeurs des Universités ou personnels assimilés, de 4 Maîtres de Conférences ou personnels assimilés, de 8 usagers.

Chacun des collèges est composé à parité d'hommes et de femmes.

**Collège 1 des professeurs des universités ou personnels assimilés : 4 sièges à pourvoir**

**Candidats au titre du collège 1 des professeurs des universités ou personnels assimilés :**

Aline CANELLIS Hugo ANDRE Nicolas GABAYET
---

Résultat du vote pour le **collège des professeurs des universités :**

Membres en exercice : 22

Membres présents et représentés : 11

Suffrages valablement exprimés : 11

Nombre de voix obtenues : Mme Aline CANELLIS (11 voix), M. Hugo ANDRE (11 voix), M. Nicolas GABAYET (11 voix).

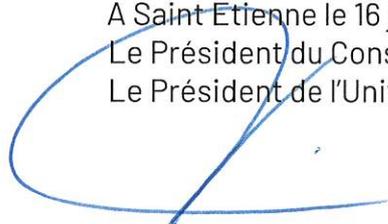
**Mme Aline CANELLIS, M. Hugo ANDRE et M. Nicolas GABAYET sont élus.**

**Candidats à la Présidence de la section disciplinaire :**

Aline CANELLIS

**Mme Aline CANELLIS** est élue à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés **en qualité de Présidente de la section disciplinaire** par l'ensemble des enseignants chercheurs qui la compose.

A Saint Etienne le 16 juin 2025  
Le Président du Conseil Académique,  
Le Président de l'Université Jean Monnet



Florent PIGEON